

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 26 février 2013

Face aux défis du développement : comment renforcer les ONG françaises ?

Déclaration du groupe de l'Outre-mer

Monsieur le Président, Monsieur le rapporteur, Chers collègues, les ONG contribuent incontestablement à la politique d'aide au développement et à la lutte contre la pauvreté et leur inscription dans une perspective de développement durable présente un intérêt particulier pour les territoires ultramarins confrontés à des problématiques environnementales de toute nature.

Ces organisations non gouvernementales sont aujourd'hui réellement reconnues comme des partenaires incontournables et des acteurs utiles pour le développement s'inscrivant dans le long terme. Leur prise en considération doit se faire Outre-mer tant au niveau interne qu'au niveau interrégional dans le cadre de la coopération régionale que nous avons à mettre en oeuvre pour une meilleure insertion de nos régions et territoires.

Le groupe de l'Outre-mer ne peut qu'approuver les pistes de réflexion du projet d'avis visant à associer les ONG à la définition des objectifs stratégiques de la politique de coopération. En effet, la recherche d'interlocuteurs dans les pays liés aux Outre-mer, dans une démarche de coopération, implique l'existence de structures fiables connues et reconnues qui puissent accompagner les actions tant socioprofessionnelles, économiques que politiques à partir de nos régions et territoires.

Le projet d'avis milite à raison pour une plus grande professionnalisation des ONG dans leur capacité de gestion et d'intervention afin de les mettre à niveau de leurs homologues internationaux.

Les ONG constituent ces outils mais doivent être réellement identifiées car leur nombre et leur qualité créent une sorte de concurrence qui peut conduire à une absence de visibilité.

De manière générale, partageant l'essentiel des préconisations le groupe de l'Outre-mer votera le projet d'avis.